

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Vendredi 6 février 2015, à 17 heures 30
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- ➔ Élection de nouveaux délégués du SIVE Ferrières-Prayols suite à démissions,
- ➔ Information SMDEA,
- ➔ Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le - 2 FEV. 2015

Le Maire,
Paul hoyer



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le six février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine,

Procuration de BERNARD Jean-Luc à Hoyer Paul,

Procuration de BORDEAU Enguerrand à PAULY Jean-Paul,

Procuration de THOMAS Pascal à THOMAS Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, THOMAS Pascal,

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : DOUMENC-CAUBERE Martine

Date de la convocation : le 2 février 2015

OBJET :

PARTICIPATION À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PRAYOLS ET LOISIRS ÉDUCATION CITOYENNETÉ GRAND SUD ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2014 /58

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Prayols a signé une convention avec le réseau Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud pour développer des actions en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative locale. Or, il se trouve que les deux tiers des enfants qui ont participé à ces activités en 2014, habitent Ferrières.

Donc, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à la convention mise en place entre Prayols et Loisirs Éducation et Citoyenneté et :

- qu'une subvention de 4 283 € (quatre mille deux cent quatre vingt trois Euros) soit versée en 2015 pour couvrir la participation des enfants de Ferrières de l'année 2014,
- qu'une subvention soit versée chaque année dont le montant sera défini afin de couvrir les frais de participation des enfants de Ferrières-sur-Ariège.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adhérer à la convention mise en place entre Prayols et Loisirs Education et Citoyenneté,
- de verser une subvention de 4 283 € (quatre mille deux cent quatre vingt trois Euros) en 2015,
- de verser une subvention annuelle couvrant les frais de participation des enfants de Ferrières-sur-Ariège aux activités de l'ALAE,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le:

18 FEV. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

18 FEV. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le six février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine,

Procuration de BERNARD Jean-Luc à Hoyer Paul,

Procuration de BORDEAU Enguerrand à PAULY Jean-Paul,

Procuration de THOMAS Pascal à THOMAS Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, THOMAS Pascal,

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : DOUMENC-CAUBERE Martine

Date de la convocation : le 2 février 2015

OBJET :
DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN DURROUX
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015/07

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de revoir le nombre de délégués pour participer aux conseils d'administration du lycée professionnel Jean DURROUX, en vertu du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner

- Titulaire : HOYER Paul,

- Suppléant: GRANIER Jean-Paul,

Et transmet cette délibération à Monsieur le Proviseur du lycée professionnel Jean DURROUX.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 18 FEV. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 18 FEV. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le six février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine,

Procuration de BERNARD Jean-Luc à Hoyer Paul,

Procuration de BORDEAU Enguerrand à PAULY Jean-Paul,

Procuration de THOMAS Pascal à THOMAS Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, THOMAS Pascal,

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : DOUMENC-CAUBERE Martine

Date de la convocation : le 2 février 2015

OBJET :
ANNULE LA DÉLIBÉRATION N°2014/59
INTERDISANT LES COMMERCES AMBULANTS SUR LA VOIRIE A
PROXIMITÉ DU L.P JEAN DURROUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2014/ 59 du 13 octobre 2014, il avait décidé d'interdire les commerces ambulants sur la voirie à proximité du L.P Jean Durroux.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que par courrier du 21 novembre 2014, la Préfecture lui a signifié que cette disposition relevait du seul pouvoir de police du Maire. Le Conseil Municipal n'ayant aucune compétence en matière de police, cette délibération est de ce fait illégale et doit être annulée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération n°2014/59 du 13 octobre 2015,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ariège par délégation du 21 novembre 2014,

DECIDE d'annuler la délibération n°2014/59 du 13 octobre 2014,

DIT que c'est à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté et toutes les dispositions qui s'imposent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

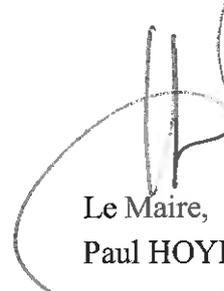
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **20 FEV. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

20 FEV. 2015


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le six février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine,

Procuration de BERNARD Jean-Luc à Hoyer Paul,

Procuration de BORDEAU Enguerrand à PAULY Jean-Paul,

Procuration de THOMAS Pascal à THOMAS Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, THOMAS Pascal,

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : DOUMENC-CAUBERE Martine

Date de la convocation : le 2 février 2015

OBJET :
FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2015
SPECTACLE DE CONTE LE 28 FÉVRIER 2015
SALLE DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'étudier les tarifs municipaux concernant le spectacle de conte proposé par la Mairie à la salle du Foyer rural le 28 février 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que le spectacle de conte proposé par la Mairie le 28 février 2015 à la salle du Foyer rural sera gratuit et l'entrée sera donc libre pour tous.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

18 FEV. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

18 FEV. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le six février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine,

Procuration de BERNARD Jean-Luc à Hoyer Paul,

Procuration de BORDEAU Enguerrand à PAULY Jean-Paul,

Procuration de THOMAS Pascal à THOMAS Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, THOMAS Pascal,

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : DOUMENC-CAUBERE Martine

Date de la convocation : le 2 février 2015

OBJET :
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVE FERRIÈRES-PRAYOLS
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2014/10

Vu la délibération de la commune en date du 9 janvier 1993 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative (SIVE),

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 1993 autorisant cette création,

Vu la démission de Monsieur TORRECILLAS Jean-Claude en qualité de Président et délégué du SIVE ainsi que de Conseiller municipal de la commune de Ferrières-sur-Ariège,

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative (SIVE),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de désigner :

- CABALLERO Alain,
- RODRIGO Martine,
- THOMAS Martine,
- GRANIER Jean-Paul.

Et transmet cette délibération au Président du SIVE Ferrières-Prayols.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **18 FEV. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

18 FEV. 2015

Le Maire
Paul HOYER

